

*Bibliothèque numérique*

medic@

**Les femmes médecins et le concours**

*In : Progrès médical, 1906, p.55*  
**Cote : 90170**

par des faits précis et physiquement contrôlables. Voilà pour la pathologie. En thérapeutique, Hahnemann posa le principe : *similia similibus*, ce qui veut dire : employez les médicaments qui produisent sur l'organisme sain des phénomènes semblables aux phénomènes morbides à combattre ; donnez contre l'angine la belladone, car elle produit les symptômes angineux : sécheresse de la gorge, dysphagie, rougeur, etc.; luttez contre la céphalgie par un médicament qui la provoquerait si elle n'existe pas ; remplacez une inflammation pathologique par une inflammation médicamenteuse, expérimentale et guérissez votre malade en supprimant ensuite le médicament. Cette théorie *a priori* ne peut pas être prouvée. La médecine pratique l'a mise à l'épreuve et a constaté que, quoique peut-être vraie dans quelques cas, elle ne peut et ne doit être érigée en un principe de thérapeutique. Qu'on ne dise pas que c'est par mauvaise volonté, que la majorité des praticiens refusent de l'admettre. Un bon moyen de guérir est toujours et partout accepté lorsqu'il a fait ses preuves, qu'il vienne d'où il voudra. Etre utile avant tout à son malade, voilà ce que cherche tout praticien.

Les homéopathes modernes ont modifié la doctrine de Hahnemann en lui imprimant une nouvelle direction : aux *similia similibus* ils ont ajouté le principe de la force des médicaments : *les stimulants faibles excitent la force vitale, les stimulants moyens la fortifient, les stimulants forts la paralysent, les très forts la détruisent*. Tout cela ne veut rien dire et ne sert qu'à varier les médicaments quant à la dose. Ils arrivent ainsi à administrer la belladone de la 6<sup>e</sup> à la 30<sup>e</sup> dilution, c'est-à-dire à faire absorber au malade, par exemple, 0,000001 gr. d'alcaloïde = eau pure colorée en jaune. Le malade peut guérir, sans doute, cela ne lui fait en tout cas pas de mal, mais que l'homéopathe ne vienne pas nous dire que c'est par l'action de la dose infinitésimale qu'il a guéri. Certainement cette médication anodine est supérieure à la polypharmacie, qui écreinte l'estomac le plus solide sans aucun profit. Mais, messieurs les confrères homéopathes, soyons francs : prescrivons de l'eau pure, agissons sur l'état mental du malade en formulant : « aqua fontis » ou « mica panis » mais ne donnons pas pour cela à cette thérapeutique un nom à part qui nous expose à être traités de charlatans.

FRIEDEL.

### Les femmes médecins et les concours.

Une intéressante question vient d'être résolue par M. Mirman, directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques au Ministère de l'Intérieur. Les femmes pourvues du diplôme de docteur en médecine pourront désormais prendre part aux concours de médecin des Asiles d'aliénés. La logique et le simple bon sens s'accordaient à faire admettre que les femmes, autorisées aujourd'hui à conquérir le diplôme de docteur en médecine et les fonctions d'externes et d'internes des hôpitaux et des asiles, qui peuvent, à Paris, concourir pour devenir médecin de l'assistance à domicile, et sont agréées par nombre d'administrations, puissent devenir médecins des asiles d'aliénés. Il n'en était pas pourtant ainsi. Il a fallu que Mlle Madeleine Pelletier, docteur en médecine et interne à l'asile de Villejuif, écrivit au ministre de l'intérieur pour solliciter l'autorisation de prendre part aux concours des médecins des asiles jusqu'ici fermés aux femmes.

M. Mirman, en donnant satisfaction à la demande très légitime de Mlle Madeleine Pelletier, a fait suivre sa décision de la seule opinion qu'un homme à l'esprit large peut avoir sur pareille question : à savoir « qu'il n'y a aucune raison de mettre des barrières à l'activité des individus en raison de leur sexe et que la capacité seule doit être prise en considération. »

Nous souhaitons à Mlle l'elletier un brillant concours et nous espérons qu'au cas échéant on suivrait ce précédent libéral aux concours de médecins des hôpitaux et à ceux de l'agrégation.

J. NOIR.

### Médecine sanitaire Maritime

Deux ou trois cents docteurs en médecine sont actuellement embarqués sur les paquebots-poste français et sur les navires à émigrants. Pour remplir ces fonctions il faut être muni du diplôme de médecin sanitaire maritime qui est donné :

- 1<sup>o</sup> A ceux qui ont subi avec succès un examen spécial ;
- 2<sup>o</sup> Aux médecins de la marine de l'Etat ayant 5 ans d'exercice ; 3<sup>o</sup> Aux diplômés des Ecoles coloniales de Bordeaux, de Paris et Marseille.

Les médecins désireux de se renseigner plus complètement devront consulter l'Appendice que le Professeur Le Dantec a ajouté, dans la 2<sup>e</sup> édition, à son excellent « *Précis de pathologie exotique* ».

Malgré la modicité du traitement (la Compagnie Transatlantique donne généreusement 150 fr. par mois aux débutants des lignes d'Afrique), la place de médecin de paquebot pourrait convenir provisoirement aux jeunes confrères ayant quelque fortune... et ne craignant pas le mal de mer.

Malheureusement, les Médecins sanitaires maritimes, à la merci des Compagnies de navigation, ne possèdent pas l'indépendance et l'autorité nécessaires pour assurer la parfaite exécution de leur service (isolement des contagieux, mesures de désinfection, etc.).

La situation est pour eux d'autant plus pénible qu'ils ont pour voisin l'agent des postes qui lui, commissaire du Gouvernement, jouit de la liberté qui leur manque. Le bon fonctionnement des services postaux serait-il donc plus important que la santé des équipages et des passagers et que la défense sanitaire des ports de commerce ? Notre nouveau Directeur de l'hygiène publique, M. Mirman, a là une occasion d'exercer utilement son tempérament de réformateur.

D<sup>r</sup> E. GROSSET.

**INCENDIE A L'HOSPICE D'ANGERS.** — Un incendie a détruit, le dimanche 21 janvier, une partie de l'établissement de retraite de Saint-Martin-la-Forêt, situé derrière l'hôpital d'Angers. Il était neuf heures un quart quand une infirmière s'est aperçue que la toiture de l'aile droite était en flammes. Une demi-heure après, les services de secours étaient organisés, mais ce n'est qu'à deux heures du matin et après les plus grands efforts que le sinistre a pu être conjuré.

L'établissement de Saint-Martin-la-Forêt a la forme d'un rectangle ouvert sur un vaste jardin; l'aile droite et le retour jusqu'à la chapelle qui forme le centre sont occupés par les vieillards retraités. L'aile gauche, heureusement épargnée par les flammes, est la clinique opératoire du docteur Monprofit. Les vieillards, promptement vêtus ont pu être mis à l'abri, sauf une femme de quatre-vingt-deux ans qui a été oubliée dans sa chambre et qui est morte asphyxiée. Les docteurs Monprofit et Canonne ont surveillé les secours dès les premiers instants. (D'après le Temps du 23 janvier.)

**DIONINE-MERCK** spécifique de la TOUX et de la DOULEUR, plus active, moins toxique que les opiacés et tous leurs dérivés, même synthétiques.

### SÉDATION IMMÉDIATE de la TOUX

### SIROP DU D<sup>r</sup> BOUSQUET, A LA DIONINE-MERCK

(0,01 par cuil. à bouche, avec 2 gtt<sup>es</sup> de Bromoforme) 4 à 8 par jour).